

SEANCE DU 21 FEVRIER 2024

Président Mr Manu TURQUIA, Maire

Présents Frédéric SCHUBNEL. Céline NADÉ. Denis URBANY. Sandrine ROBIN. Edmond-Pierre EMERAUX. Fatima BOUDJAOUI. Luc GUERDER. Sylvie BUCHHEIT. Denis OLIVIERI. Cathy HEITZ. Meghann CHRISTEN. Jean PASTOR. André GLAUDE. Mathieu KOPERA. Emmanuelle SEDKI. Michel BRAUER.

Procuration : Quentin CASAGRANDE à Manu TURQUIA.

Absent : Julie POITOU.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 NOVEMBRE 2023.

1/2024 - NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU COMITE DU DIMESTVO

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les délégués du DIMESTVO ont été élus par délibération du Conseil Municipal en date du 3 JUIN 2020.

Monsieur Luc GUERDER, délégué suppléant, a présenté sa démission à Mr le Président du DIMESTVO par courrier daté du 13 Février 2024.

Il convient dans ce cas de procéder à l'élection d'un nouveau membre délégué suppléant pour la commune de DISTROFF.

Conformément à l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres sont élus à bulletin secret pour siéger au sein du DIMESTVO.

Est candidat au remplacement de Mr Luc GUERDER :

- André GLAUDE

Résultat du vote :

- André GLAUDE : 10 voix POUR, 7 voix CONTRE, 1 abstention.

Mr André GLAUDE est élu délégué suppléant du DIMESTVO.

2/2024 - ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES **RENTREE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2021**

Suite au décret n°237-1108 du 27 JUIN 2017 relatif à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, le Conseil Municipal avait fixé par délibération en date du 25 MARS 2018, les nouveaux horaires applicables depuis la rentrée de septembre 2018 qui sont les suivants :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
8 H 30 – 12 H 00 et 13 H 45 – 16 H 15

L'organisation du temps scolaire se fait à titre dérogatoire et cette dérogation arrive à échéance à l'issue de l'année scolaire 2023-2024. Il est donc demandé aux communes de formuler une demande de dérogation si elles souhaitent prolonger cette organisation.

Suite à une réunion du Conseil d'Ecole en date du 6 FEVRIER 2024, et après consultation des parents et des enseignants, ceux-ci ont émis le souhait de reconduire la semaine de 4 jours selon les horaires ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable à la reconduction de la semaine de 4 jours selon les horaires actuellement en cours, à savoir :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
8 H 30 – 12 H 00 et 13 H 45 – 16 H 15

3/2024 - EXTENSION DU COLUMBARIUM **DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS CCAM**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 29 NOVEMBRE 2023 concernant l'extension du columbarium avec la création de 36 cases supplémentaires.

Le projet se chiffre à un montant total de 28 580,77 € HT pour lequel la commune peut bénéficier du Fonds de Concours de la CCAM.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- A solliciter le Fonds de Concours de la CCAM pour un montant de 8 286,00 €uros.
- A signer la demande de Fonds de Concours à la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan.

4/2024 - RENOVATION DE LA FACADE DU CENTRE CULTUREL **DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS CCAM**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 29 NOVEMBRE 2023 concernant la nécessité de rénover la façade du centre culturel du fait de son état dégradé.

Le projet se chiffre à un montant total de 55 071,40 € HT pour lequel la commune peut bénéficier du Fonds de Concours de la CCAM.

Après en avoir délibéré et par 17 voix POUR et 1 abstention, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- A solliciter le Fonds de Concours de la CCAM pour un montant de 10 000,00 €uros.
- A signer la demande de Fonds de Concours à la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan.

5/2024 - VENTE D'UN TERRAIN A MR ET MME HEITZ PATRICE
REFERENCES CADASTRALES

Par délibérations en date du 17 MAI 2023, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la vente d'une parcelle du lotissement la Croisée des Chemins à Mr et Mme HEITZ Patrice.

Après intervention du géomètre, la parcelle concernée par la vente est la suivante :

Section	N°	Lieudit	Surface
34	276	LES FOURS A CHAUX	00 ha 03 a 89 ca

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, émet un avis favorable à la vente de cette parcelle et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes s'y afférents.

6/2024 - LANCEMENT DU PROJET DU NOUVEAU VESTIAIRE DU CLUB DE FOOTBALL DE DISTROFF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur le fait que la création d'un nouveau vestiaire pour le club de football de Distroff est devenue nécessaire en raison de l'état actuel de l'ancien.

Monsieur le Maire indique que pour le projet de construction d'un nouveau vestiaire, il serait judicieux et nécessaire de demander l'aide d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO).

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage apporte une assistance au maître d'ouvrage pour l'évaluation des coûts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide la demande d'aide d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

7/2024 - REFECTION DES TOILETTES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DU GROUPE SCOLAIRE LES CHARMILLES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur le fait que la rénovation des toilettes de l'école élémentaire du Groupe Scolaire les Charmilles est nécessaire en raison de l'état actuel et de la vétusté de ceux-ci.

Monsieur le Maire indique que pour la rénovation de ces toilettes, il serait judicieux et nécessaire de demander l'aide d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO).

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage apporte une assistance au maître d'ouvrage pour l'évaluation des coûts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide la demande d'aide d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le Maire :
Manu TURQUIA